

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2021

Assistait : /

Pouvoirs : A. BISSON à E. LEVASSEUR

APPROBATION DU P-V DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Alain SOUMILLON

Secrétaire auxiliaire : Alexandre DESICY

BOULENGER Raynald	✓
ADAM Murielle	Abs
ADJERAD Catherine	✓
BISSON Arnaud	PVR
DESENCLOS Chantale	✓
DUVAL Benoît	✓
HENIN Julien	✓
JACQUES Laurent	✓
LAURENT Céline	Abs
LEVASSEUR Edith	✓
OLANIER Jean-Pierre	✓
PLANCHON Ariane	✓
QUESNEL Sébastien	✓
SOUMILLON Alain	✓
VORREITER Séverine	✓

* * *

LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR

N° 2021-17 : MODIFICATION DES STATUTS DU S.M. BAIE DE SOMME GRAND LITTORAL PICARD

Monsieur le Maire expose que le syndicat mixte Baie de Somme Grand Littoral Picard souhaite faire évoluer ses statuts, au vu des deux éléments suivants :

1. Transfert de compétence de la Communauté de Communes des Villes-Sœurs au profit du Syndicat Mixte – Gestion du trait de côte et défense contre la mer

Par Arrêté Préfectoral en date du 12 janvier 2021, le Syndicat Mixte a été reconnu en qualité d'EPAGE. A ce titre, il intervient dans le cadre des compétences que ses EPCI membres lui ont transférées au titre de la GEMAPI, au nom et pour son compte.

Conformément aux dispositions de l'Article L 211-7 5° du Code de l'Environnement, la Communauté de Communes des Villes-Sœurs (CCVS) va adhérer au Syndicat Mixte pour lui transférer sa compétence en matière de gestion du trait de côte et défense contre la mer.

Le Syndicat Mixte va donc être légitime pour intervenir sur le périmètre des systèmes d'endiguement des « Bas-Champs » et de la « Bresle », et, plus généralement, sur les communes de Woignarue, Ault, Saint-Quentin-La-Motte-Croix-au-Bailly, Mers-les-Bains et Le Tréport. Son périmètre d'intervention sera limité, en partie sud, en s'arrêtant à la digue nord de l'entrée du port du Tréport dans le cadre du système d'endiguement de la « Bresle » ainsi que de la gestion du trait de côte.

2. Evolution juridique de la régie Destination Baie de Somme : modification de l'article 3 des statuts

Par délibération en date du 30 octobre 2020, le Syndicat Mixte a approuvé le principe de faire évoluer la Régie Destination Baie de Somme vers une Régie à caractère industrielle et commerciale dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'article 3 des statuts du Syndicat Mixte précise que la régie est chargée de la gestion et de l'exploitation des équipements et qu'elle est dotée de la seule autonomie financière.

La transformation de la régie nécessite donc une modification de cet article en indiquant qu'elle est désormais dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE A L'UNANIMITE d'approuver les modifications des statuts en découlant.

N° 2021-18 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE « PARTAGE SENEGAL »

M. le Maire évoque que dans le cadre des actions de relogement et d'aides à la personne, l'association PARTAGE SENEGAL a récemment œuvré afin d'apporter le confort nécessaire à un habitant de la commune. Il propose donc à ce titre d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association.

Il s'agit du logement au dessus de l'ancienne mairie, meublé mais pas complètement, que l'on a souhaité mettre à disposition d'un ancien locataire de la commune, sachant qu'il a toujours eu un comportement irréprochable. Pour compléter le mobilier, Séverine avait travaillé avec l'association, qui est venue rapidement proposer des biens (lits, couverts, plats, etc.).

M. Soumillon précise tout de même que les pompiers étaient déjà intervenus à son ancien domicile.

M. Henin demande s'il s'agit d'un logement d'urgence. Mme ADJERAD et M. le Maire précisent que ce n'est pas le cas : ce logement a été proposé à la location à 2 reprises pour des situations d'urgence, mais il ne faisait pas l'objet d'une demande de location par ailleurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE A L'UNANIMITE d'accorder une subvention exceptionnelle de 250€.

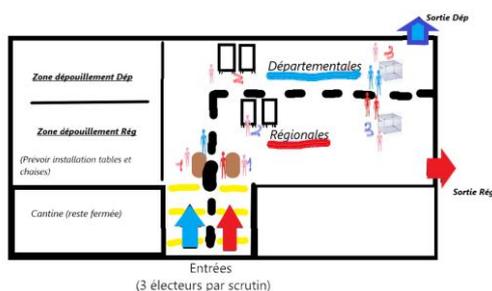
ORGANISATION DES ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES :

Au vu du double scrutin, ainsi que du contexte sanitaire toujours complexe,

L'ensemble du Conseil Municipal est plus que fortement invité à participer à l'organisation des doubles scrutins qui auront lieu les 20 et 27 juin.

Chacun des conseillers aura pu prendre note d'un courrier les invitant à participer aux opérations de votes. M. le Maire a précisé également qu'un appel aux scrutateurs pour le dépouillement a été lancé.

Un flyer a été distribué pour informer les Croisiens du déroulement de ces scrutins : délocalisation à la salle polyvalente, protocole d'organisation, règles sanitaires, stylo personnel, etc.



Le Conseil Municipal s'accorde alors pour l'organisation des permanences de chacun.

FETES ET CEREMONIES – POINT SUR LES ANIMATIONS A VENIR :

M. BISSON fait savoir que :

La fête locale se déroulera sans carnaval du fait que nous n'avons pas de chars pour le défilé. Les répétitions pour les ensembles musicaux ou les majorettes ont repris au goutte à goutte voire pas du tout. Le dimanche 27 juin à 16h30, la batterie fanfare donnera un petit concert devant chez Monsieur et Madame Plouard. A cet égard, un protocole sanitaire et de sécurité est mis en place avec interdiction aux véhicules de circuler rue d'Ault, rue de Bas et rue de Friaucourt de 16h à 17h30. Des barrières seront installées afin que les distanciations sociales soient respectées. Il s'agissait d'une condition pour que les musiciens jouent ce jour. Des tickets boissons seront distribués aux musiciens afin qu'ils puissent aller consommer au café de Madame Pion.

M. SOUMILLON fait remarquer qu'il n'y aura pas d'élus sur place. M. le Maire prévoira des agents de 16h à 18h.

Le pot forain organisé traditionnellement le mardi de fin de fête sera proposé au café également avec des tickets. Ceci dans le but de faire revivre le commerce de notre commune. Le mardi étant le jour de congé de Madame Pion, il a été vu avec elle qu'elle ouvrirait ce jour.

Le 13 juillet soir, seul le feu d'artifice sera tiré, nous n'organisons pas de retraite aux flambeaux cette année ni de bal. Nous préférons reprendre les festivités sans nous précipiter. La batterie fanfare ouvrira cette soirée par quelques titres joués avant le feu. Des flyers sont prêts pour être distribués, il s'agit d'un recto verso avec les deux événements : fête locale et feu d'artifice.

Le 14 juillet matin, la commémoration aura lieu suivie d'un vin d'honneur (11h). Ce dernier se déroulera dehors en fonction des conditions climatiques sinon ce sera dans la salle polyvalente afin de privilégier l'espace. Il y aura également une journée porte ouverte pour les Sapeurs-Pompiers.

Après la période estivale, la **journée du patrimoine** se déroulera le dimanche 19 septembre. Nous proposerons une visite libre de nos monuments avec l'utilisation des QR codes ou des livrets. Ce jour, si la situation le permet, aura lieu le marché "gastronomique" qui a lieu habituellement en juillet. Un groupe encore à définir sera contacté afin de jouer et d'apporter de la gaieté à cette journée. Cette édition se déroulera sur le parking de la salle polyvalente en raison du city stade. Nous interdirons le passage des véhicules sur cette zone. **N'HESITEZ PAS A PROPOSER DES NOMS DE GROUPES.**

Concernant le **salon du livre**, un contact a été pris avec une association de Ault qui organise le salon du polar. Bien souvent la date qu'il retienne est fin octobre, au moment d'Halloween. Il semblerait que cette association n'ait pas très envie de délocaliser le salon dans notre salle polyvalente. Aussi, nous pourrions peut-être proposer ce salon du livre littérature jeunesse, BD et manga le week-end du 5/6 février. Nous aurons l'occasion d'aborder de nouveau ce projet et de définir la date.

Un intervenant propose déjà ses services pour réaliser l'affiche, animer un atelier intervenir à l'école. Bien entendu, il nous manque des informations essentielles concernant le prix demandé. De même, il s'agira de statuer sur le forfait que nous accorderons à chaque auteur (frais de déplacements, frais annexes...).

POINTS DIVERS

M. le Maire informe le Conseil Municipal :

* Course cycliste du vendredi 18/6 : nombre de signaleurs requis est atteint mais les élus volontaires sont les bienvenus pour y assister (17h30 à 22h, 3 courses). Le point central est la place nationale, départ devant l'ancienne Mairie.

* FDE : procède actuellement à l'installation des LEDS sur l'éclairage public. Le matériel pour l'éclairage de la Mairie devrait arriver fin aout.

TOUR DE TABLE

C.ADJERAD relate, en tant que délégué au SIPPH, les projets du syndicat : rénovation d'un bâtiment à Chepy, à Woincourt, ainsi qu'une étude de faisabilité pour un foyer pour personnes handicapées et vieillissantes.

Elle évoque également l'ouverture de la Maison des Services Au Public qui est destiné à aider les personnes dans toutes les démarches du quotidien (justice, accès au droit, CAF, cartes grises, etc).

A.SOUMILLON signale que des moutons à proximité de la ZA Communautaires, appartenant à M.Henocq, détruisent les arbres en les mangeant.

Il demande ce qu'il en est du projet de Musée des Orgues. Il signale également que le local n'a pas été nettoyé depuis les journées du Patrimoine. M. le Maire répond que bien entendu, pour la commune, l'idée était de lui offrir cette possibilité de stockage, mais en proposant en contrepartie des animations. Un projet de fonctionnement du Musée lui avait été proposé par courrier du 26 février 2020. Proposition restée en l'état.

Arnaud BISSON reprendra contact pour une ré-ouverture. Dans la négative, bien entendu, il lui sera demandé d'évacuer les lieux.

E.LEVASSEUR fait état des mobylettes bruyantes passant rue du Trinvil en échappement libre.

B.DUVAL demande si la FDE a déjà fourni des retours concernant les diagnostics énergétiques.

M.DESICY répond que la FDE a recruté un bureau d'études techniques, et a, sur la commune, récemment procédé à une première visite à l'école, qui sera suivi par la salle polyvalente et la Mairie.

L.JACQUES demande si, après un départ d'un habitant, un courrier est systématiquement envoyé [dans le cadre des élections]. M. le Maire rappelle que le rôle de la commission de contrôle des listes électorales, dont le Maire ne fait pas partie, est de tenir à jour la liste électorale. A ce titre, un gros travail a été réalisé en 2021 par Edith et Jean-Pierre, avec Anne-Sophie. Près de 170 mouvements d'électeurs en est ressorti. Au départ d'un habitant, si celui-ci s'inscrit auprès de sa nouvelle commune, nous en sommes informés et il est procédé à sa radiation, sans besoin d'une procédure contradictoire. Dans le cas contraire, la commune envoie un courrier qui est une « proposition de radiation », charge alors à l'habitant de justifier de son lien avec la commune. Dans la négative, il est alors radié.

J-P OLANIER informe que le SIEP annonce les travaux de la rue d'Ault pour septembre 2021.

Pour la rue de Friaucourt, une tournée sera faite après chantier pour s'assurer de la bonne remise en état. D'ores et déjà, M le Maire a fait remonter les noms des riverains lésés. Concernant la rue d'Ault,

M. le Maire demandera un constat d'huissier. Il rappelle que, s'agissant d'une RD, personne n'était favorable à barrer la route, y compris VEOLIA.

Les travaux du CITY STADE avancent bien, le support devrait être installé vers le 21/7. Les talus ont été arasés, et des places de parking vont également être prévus pour optimiser l'espace.

La séance est levée à 20h15.